

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 6 octobre 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est absent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2- Adoption de l'ordre du jour

2014-10-252

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Reddition de compte pour le programme TECQ : mandat de vérification
 - 4.3 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Services juridiques pour consultations générales avec la firme Paradis Lemieux Francis, avocats : contrat pour l'année 2015
- 7- Services juridiques pour consultations générales avec la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. : contrat pour l'année 2015
- 8- Mise en demeure de Excavation Lareau et Fils : mandat à Paradis Lemieux Francis
- 9- Postes Canada : heures d'ouverture du bureau de Sainte-Brigide-d'Iberville
- 10- Postes Canada : demande d'appui du STTP contre les compressions
- 11- Dommages à l'aménagement paysager du bureau municipal : quittance pour le paiement par le Gouvernement du Canada
- 12- Visite de prévention des bâtiments municipaux : contrat pour l'installation d'éclairage de sécurité
- 13- Régie intermunicipale d'incendie : approbation des prévisions budgétaires 2015
- 14- Visites de prévention au 415, rue Principale – Certificat de conformité de la compagnie d'assurance : suivi
- 15- Voirie :
 - 15.1 Entretien d'hiver des chemins et des rues 2014-2017 : contrat, options B et C
 - 15.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : projet retenu et demande de paiement
 - 15.3 Entente intermunicipale concernant l'entretien de certains chemins avec Sainte-Sabine : prévisions budgétaires 2015

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

- 15.4 Entente intermunicipale concernant l'entretien du rang des Écossais avec Saint-Césaire : prévisions budgétaires 2015
- 15.5 Rechargement d'accotement des routes : contrat
- 16- Collecte des feuilles mortes
- 17- O.M.H. de Sainte-Brigide : demande de budget supplémentaire
- 18- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : suivi sur le respect du PAE
- 19- Projet d'implantation de bornes électriques de la MRC du Haut-Richelieu
- 20- Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville : demande pour l'embauche d'un coordonnateur des loisirs
- 21- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : constat d'anomalies par les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville
- 22- École Notre-Dame-du-Sourire : demande de commandite pour la partie de cartes
- 23- Les Amis du folklore : avis relatif à des dates de réservation du Centre municipal
- 24- Fermeture de rues pour la tenue de courses de karts
- 25- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 26- Varia
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 14 et 16
- Ajouts à la rubrique « Varia » :
 - 26.1 Budget 2015 : rencontre avec les organismes de la Municipalité
 - 26.2 Les Amis du folklore : lettres patentes

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2014-10-253

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014 et de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014 et de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2014, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2014-10-254

Une liste des comptes à payer au 6 octobre 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 144 447,93 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Reddition de compte pour le programme TECQ : mandat de vérification

2014-10-255

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'octroyer à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton un mandat de vérification pour la reddition de compte pour le programme TECQ, le tout pour un montant de 1 300 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2014-10-256

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 6 octobre 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Services juridiques pour consultations générales avec la firme Paradis Lemieux Francis, avocats : contrat pour l'année 2015

2014-10-257

Considérant la proposition datée du 9 septembre 2014 de la firme d'avocats Paradis Lemieux Francis concernant le renouvellement du contrat de services juridiques pour consultations générales pour l'année 2015;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de services juridiques pour consultations générales avec la firme d'avocats Paradis Lemieux Francis pour l'année 2015, et ce, pour un montant de 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- Services juridiques pour consultations générales avec la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. : contrat pour l'année 2015

2014-10-258

Considérant l'offre de service datée du 30 septembre 2014 de la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. concernant le service juridique de consultations générales pour l'année 2015;

Considérant que pour l'année 2015, les consultations générales seront facturées au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier et selon le temps qui y sera consacré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser les représentants de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à recourir aux services de la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. au besoin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, le tout selon les termes de l'offre de service datée du 30 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Mise en demeure de Excavation Lareau et Fils : mandat à Paradis Lemieux Francis

2014-10-259

Considérant la mise en demeure de Excavation Lareau et Fils signifiée à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 2 octobre 2014 concernant l'appel d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins et des rues pour les saisons 2014 à 2017;

Considérant que la Municipalité doit se faire représenter par ses procureurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de mandater la firme Paradis Lemieux Francis, avocats, afin de défendre les intérêts de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Postes Canada : heures d'ouverture du bureau de Sainte-Brigide-d'Iberville

2014-10-260

Considérant que les réductions d'heures au service à la clientèle qui entreront en vigueur le 20 octobre 2014 nuiront à l'accès des services

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

dispensés par le bureau de poste pour les citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander à Postes Canada de remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle tel qu'avant les réductions qui seront mises de l'avant le 20 octobre 2014, puisque ces réductions ont comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Postes Canada : demande d'appui du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) contre les compressions

2014-10-261

Considérant que Postes Canada et les Conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste et en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Considérant que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Considérant que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Considérant que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'écrire à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;
- de demander à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Domages à l'aménagement paysager du bureau municipal : quittance pour le paiement par le Gouvernement du Canada

2014-10-262

Considérant que le Gouvernement du Canada paiera la somme de 2 500 \$ afin d'acquitter la franchise que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a dû assumer suite aux dommages causés à l'aménagement paysager du

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

bureau municipal lors d'un accident de la route survenu le 20 janvier 2013 et impliquant un véhicule des Forces armées canadiennes;

Considérant que le Gouvernement du Canada demande à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de signer une quittance dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, Madame Diane Thériault, mairesse suppléante, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la quittance pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Visite de prévention des bâtiments municipaux : contrat pour l'installation d'éclairage de sécurité

2014-10-263

Considérant que la Municipalité a décidé de procéder à la correction des anomalies constatées par le technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville lors d'une visite des bâtiments municipaux les 5 et 6 août 2014 (réf. résolution No 2014-08-211);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'octroyer à Ghislain Côté inc., entrepreneur électricien, le contrat pour la fourniture et l'installation de trois panneaux "Sortie" avec éclairage de sécurité, le tout pour un montant de 1 113,10 \$ plus toutes les taxes applicables.

Dissident: Monsieur le conseiller Gaétan Coutu.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13- Régie intermunicipale d'incendie : approbation des prévisions budgétaires 2015

2014-10-264

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2015, lesquelles se résument comme suit :

Revenus

Quotes-parts de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville	281 891 \$
Protection contre les incendies (services refacturés)	108 569 \$
Total des revenus	390 460 \$

Dépenses

Gestion financière et administrative	52 406 \$
Sécurité incendie	285 202 \$
Affectations – Activités d'investissement	106 700 \$
Amortissement pour fins de conciliation	(53 848 \$)
Total des dépenses	390 460 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Considérant que la somme de 281 891 \$ représentant le total des quotes-parts de chacune des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville sera répartie en fonction de la valeur uniformisée des bâtiments inscrits aux rôles d'évaluation de chacune des municipalités pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'approuver les prévisions budgétaires 2015 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Visites de prévention au 415, rue Principale – Certificat de conformité de la compagnie d'assurance : suivi

Le point concernant le certificat de conformité de la compagnie d'assurance suite aux visites de prévention au 415, rue Principale a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2014-10-252).

15- Voirie

15.1 Entretien d'hiver des chemins et des rues 2014-2017 : contrat, options B et C

2014-10-265

Considérant la résolution numéro 2014-09-233 par laquelle la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville octroie le contrat d'entretien d'hiver des chemins et des rues 2014-2017, option A, à B. Frégeau & Fils inc. et reporte la décision concernant l'octroi des options B et C du contrat jusqu'à ce que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ait procédé à son propre appel d'offres et ait reçu des soumissions pour la montée de Versailles Est;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a reçu copie du bordereau de soumission de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'entretien d'hiver des rues et des chemins pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 et que le coût pour le déneigement de la montée de Versailles Est, entre le 8^e Rang et le rang de Versailles, est plus onéreux pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'octroyer les options B et C du contrat d'entretien d'hiver des chemins et des rues 2014-2017 à B. Frégeau & Fils inc.;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ainsi qu'à B. Frégeau & Fils inc.;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : projet retenu et demande de paiement

2014-10-266

Considérant que le Ministre des Transports du Québec accorde à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une subvention maximale de 10 000 \$ pour des travaux de rapiéçage mécanisé effectués en 2014 sur les chemins suivants : 8^e Rang, 9^e Rang, 11e Rang, chemin de la Traverse, chemin Lebeau, montée de Versailles, montée des Écossais, rang de la Rivière Est, rang de la Rivière Ouest, rang des Écossais, rang des Irlandais, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, rang du Lac, rue de la Forge, rue des Érables et rue des Fougères;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Entente intermunicipale concernant l'entretien de certains chemins avec Sainte-Sabine : prévisions budgétaires 2015

2014-10-267

Considérant l'entente intermunicipale concernant l'entretien de certains chemins entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Municipalité de Sainte-Sabine;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des prévisions budgétaires 2015 concernant les parties de chemins qui seront entretenues par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, lesquelles se détaillent comme suit :

- Rapiéçage mécanisé d'une partie du 9 ^e Rang (135 mètres linéaires)	1 860 \$
- Fauchage d'une partie du 9 ^e Rang (800 mètres linéaires), des deux côtés	85 \$
- Déneigement d'une partie du 9 ^e Rang (800 mètres linéaires)	1 135 \$
Total	3 080 \$

Considérant que, selon cette entente, 50 % des coûts réels des travaux décrits ci-dessus seront facturés à la Municipalité de Sainte-Sabine pour l'année 2015;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2015 concernant les parties de chemins qui sont entretenues par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Sabine pour approbation;
- de demander à la Municipalité de Sainte-Sabine, pour les parties de chemins qu'elle entretient pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :
 - que le lignage soit effectué conformément aux normes du Ministère des Transports du Québec;
 - que, pour le fauchage, une coupe des deux levées et du fond du fossé soit effectuée aux deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Entente intermunicipale concernant l'entretien du rang des Écossais avec Saint-Césaire : prévisions budgétaires 2015

2014-10-268

Considérant l'entente intermunicipale concernant l'entretien du rang des Écossais entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des prévisions budgétaires 2015 concernant la partie du rang des Écossais qui sera entretenue par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, lesquelles se détaillent comme suit :

- Rapiéçage mécanisé d'une partie du rang des Écossais (220 mètres linéaires) pour un montant de 3 100 \$

Considérant que, selon cette entente, la Ville de Saint-Césaire assume 50 % des coûts réels des travaux de rapiéçage mécanisé et doit approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2015 concernant la partie du rang des Écossais qui est entretenue par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de transmettre la présente résolution à la Ville de Saint-Césaire pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Rechargement d'accotement des routes : contrat

2014-10-269

Considérant les soumissions reçues pour les travaux de rechargement d'accotement des routes 2014, à savoir:

Béton Mobile St-Alphonse inc.	41,91 \$ la tonne métrique (taxes incluses)
Pavages Maska inc.	48,26 \$ la tonne métrique (taxes incluses)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Considérant que pour l'année 2014, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prévoit avoir besoin de 450 tonnes métriques de pierre concassée pour le rechargement d'accotement des routes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de rechargement d'accotement des routes 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Béton Mobile St-Alphonse inc., selon les termes du contrat SBI-2014-05, le tout pour un montant maximal de 18 859,50 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Collecte des feuilles mortes

Le point concernant la collecte des feuilles mortes a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2014-10-252).

17- O.M.H. de Sainte-Brigide : demande de budget supplémentaire

2014-10-270

Considérant la lettre datée du 28 août 2014 de la Société d'habitation du Québec concernant la révision budgétaire 2014 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Brigide;

Considérant que ce budget révisé tient compte des variations qui ont eu lieu au niveau du financement et que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 561 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- d'approuver la demande de budget supplémentaire de l'O.M.H. de Sainte-Brigide, telle que présentée;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 561 \$ à l'O.M.H. de Sainte-Brigide représentant le paiement de la contribution municipale de 10 % au budget supplémentaire de l'O.M.H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

18- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : suivi sur le respect du PAE

2014-10-271

Considérant que les promoteurs du développement domiciliaire de la zone Ra-10 ont signé une *Entente relative aux travaux municipaux – Développement entre le rang de la Rivière Est et la montée des Écossais (zone Ra-10) phase numéro 1*, dans laquelle ils s'engagent, entre autres, à planter des arbres le long de la montée des Écossais, à installer des lampadaires de rue, ainsi qu'à faire respecter les normes relatives aux entrées charretières des résidences;

Considérant qu'à ce jour, les arbres le long de la montée des Écossais ne sont pas plantés, les lampadaires de rue ne sont pas installés et les entrées charretières des numéros civiques 12 et 14 de la rue des Frênes ne sont pas conformes au plan d'aménagement d'ensemble;

Considérant qu'une rencontre entre les promoteurs, Monsieur Michel Frégeau et Monsieur Fritz Leutwyler, ainsi que certains membres du Conseil municipal a eu lieu le 11 mars 2014 et que ces sujets ont été abordés avec eux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander aux promoteurs du développement domiciliaire de la zone Ra-10 de respecter le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ayant été approuvé par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et de procéder à la plantation d'arbres, à l'installation de lampadaires de rue, et de voir à l'aménagement conforme des entrées charretières des numéros civiques 12 et 14 de la rue des Frênes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Projet d'implantation de bornes électriques de la MRC du Haut-Richelieu

2014-10-272

Considérant le projet d'implantation de bornes électriques de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville veut implanter une borne électrique sur son territoire et que les frais d'achat de cette borne sont couverts par le Pacte rural dans le cadre du projet « Circuit électrique »;

Considérant que cette borne électrique sera installée sur le terrain du Centre municipal et que les frais d'installation seront payés par la Municipalité et remboursés par le Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'octroyer à Ghislain Côté inc., entrepreneur électricien, le contrat pour l'installation d'une borne électrique sur le terrain du Centre

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

municipal, le tout pour un montant de 1 413,10 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville : demande pour l'embauche d'un coordonnateur des loisirs

La lettre datée du 22 septembre 2014 des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. demandant l'embauche d'un coordonnateur des loisirs à temps plein pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est déposée.

Ce dossier sera étudié lors de la préparation du budget 2015 de la Municipalité.

21- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville : constat d'anomalies par les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville

La lettre datée du 14 septembre 2014 des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. faisant la liste des anomalies constatées suite aux activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. est déposée.

Ce dossier sera étudié lors du dépôt du calendrier des activités 2015 du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

22- École Notre-Dame-du-Sourire : demande de commandite pour la partie de cartes

2014-10-273

Considérant la lettre datée du 30 septembre 2014 de l'école Notre-Dame-du-Sourire demandant une commandite pour la partie de cartes annuelle qui se tiendra le 6 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'école Notre-Dame-du-Sourire, à titre de commandite pour la partie de cartes annuelle qui se tiendra le 6 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

23- Les Amis du folklore : avis relatif à des dates de réservation du Centre municipal

2014-10-274

Considérant que l'organisme Les Amis du folklore utilise le Centre municipal tous les vendredis soirs;

Considérant la tenue du Salon Arts et Artisanat les 25 et 26 octobre 2014 ainsi que la période des Fêtes pendant laquelle la priorité est donnée à la location du Centre municipal pour les activités familiales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'informer Monsieur Ludovic Desroches, responsable de l'organisme Les Amis du folklore, que le Centre municipal ne sera pas disponible le 24 octobre et le 26 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- Fermeture de rues pour la tenue de courses de karts

2014-10-275

Considérant que Monsieur Gabriel Allain, qui a participé au Championnat provincial de motocross 2014, est présent dans la salle et explique aux membres du Conseil municipal son projet concernant une démonstration de karting de rue qu'il souhaite tenir le samedi 18 octobre 2014, de 13h00 à 17h00, dans les rues de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture de rues pour la tenue de courses de karts dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le samedi 18 octobre 2014, de 13h00 à 17h00, aux conditions suivantes :

- que les assureurs de la Municipalité acceptent de couvrir ce genre d'activité, sans facturer de surprime et qu'en cas de refus, Monsieur Allain détienne une assurance-responsabilité civile pour couvrir l'événement ainsi que la Municipalité;
- que l'organisateur de l'activité obtienne l'accord de l'ensemble des citoyens résidant sur les rues où les karts circuleront;
- que des premiers répondants soient présents sur les lieux durant toute la durée de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, étant absent, Monsieur le maire Mario van Rossum fait lecture du rapport de Monsieur Drouin concernant ses activités pour le mois de septembre 2014 ainsi que du rapport concernant les travaux de pavage 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

26- Varia

26.1 Budget 2015 : rencontre avec les organismes de la Municipalité

Les membres du Conseil municipal fixent au mercredi 29 octobre 2014 à 18h30, à la salle du Conseil municipal, la rencontre avec les organismes de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Une lettre sera transmise aux organismes pour les inviter à participer à cette rencontre afin de présenter aux membres du Conseil municipal leurs demandes financières et toutes les autres demandes relatives à l'utilisation des bâtiments municipaux.

Cette invitation sera également publiée dans le prochain bulletin municipal *La Flûte*.

26.2 Les Amis du folklore : lettres patentes

2014-10-276

Considérant qu'en juin 2014, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a avisé l'organisme Les Amis du folklore que pour continuer à pouvoir bénéficier du prêt du Centre municipal à titre gratuit, il devra obtenir sa charte (réf. résolution No 2014-06-149);

Considérant qu'à la séance du 7 juillet 2014, le maire a informé les membres du Conseil municipal que Monsieur Ludovic Desroches avait déposé à la Municipalité un document intitulé « Demande de constitution en personne morale sans but lucratif » dans le but d'obtenir des lettres patentes constituant l'organisme Les Amis du folklore en personne morale en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*;

Considérant que le Conseil municipal a accepté ce document en attendant les lettres patentes officielles et que l'organisme Les Amis du folklore a donc pu continuer à utiliser le Centre municipal gratuitement pour ses activités du vendredi soir (réf. procès-verbal du 7 juillet 2014, point 28, page 2768);

Considérant qu'à ce jour, la Municipalité n'a pas reçu les lettres patentes de l'organisme Les Amis du folklore;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander à Monsieur Ludovic Desroches de fournir à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville les lettres patentes de l'organisme Les Amis du folklore, et ce, dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : facture pour arrosage du terrain lors du rodéo

Le 22 août 2014, après avoir obtenu l'autorisation du maire, Monsieur Jean Giguère, président du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., a demandé à Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, de procéder à l'arrosage du terrain sur lequel se tenaient les activités du rodéo, et ce, afin de réduire la poussière sur le site.

Suite à cette intervention, la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a transmis une facture de 82,08 \$ à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le travail effectué par les pompiers.

La Municipalité a ensuite refacturé ce montant au Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

Après discussion avec Monsieur Jean Giguère qui est présent dans la salle, les membres du Conseil municipal décident d'annuler cette facture.

28- Levée de la séance

2014-10-277

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire